

ÉDITO

Madame, monsieur,

Argenteuil compte environ 1 650 associations. Plusieurs centaines, dont les clubs sportifs, sont même extrêmement actives. Elles vivent grâce à l'énergie et à la mobilisation de leurs membres tout au long de l'année et le soutien – moral, financier, matériel – de la municipalité.

Que toutes ces équipes dévouées, qui participent au dynamisme d'Argenteuil et jouent un rôle essentiel dans la cité, soient ici remerciées.

Au-delà du Forum des associations (7 septembre), qui marque la rentrée, seront organisées les Rencontres bénévoles (23 novembre) ainsi que les États généraux de la vie associative (février 2020). Ils sont complétés par une instance participative : le Conseil consultatif de la vie associative argenteuillaise (Ccva) qui a vu le jour l'an dernier.

Cette nouvelle structure, outil de dialogue avec la Ville, a su trouver ses marques avec 20 à 30 participants chaque mois pour proposer, échanger, se concerter... Son travail devient concret grâce notamment à la Charte de la vie associative qui sera soumise au vote du conseil municipal de la rentrée.

Un seul objectif : mettre en valeur les activités et la motivation des adhérents, grâce à l'utilisation d'outils précis et à des coopérations multiples. Ces dispositifs doivent en effet profiter de près ou de loin à tous les Argenteuillais, même s'ils ne sont pas adhérents d'une association.

Pour partager cette nouvelle saison, la Ville vous propose à nouveau ce document synthétique, qui liste le plus précisément possible les associations locales. J'espère qu'il vous permettra de trouver la structure correspondant à votre envie d'engagement, qu'il soit sportif, caritatif, culturel, ludique... pour vous sentir bien à Argenteuil.

Bonne lecture !



Georges Mothron

Maire d'Argenteuil,

Vice-président Boucle Nord de Seine



SOMMAIRE

La Maison des associations 7

SE DIVERTIR ET SE DÉTENDRE

LA VIE DES QUARTIERS

Animations	10
Centres sociaux associatifs	11
Maisons de quartier / Centres sociaux municipaux	12
Espace multimédia	13

LOISIRS

Vélo	15
Cerfs-volants	16
Moto	16
Collections	16
Couture et broderie	17
Encadrement et cartonnage	18
Jeux de société, cartes, échecs et jeux de rôles	18
Modélisme et construction	19

SE CULTIVER ET S'INSTRUIRE

CULTURE

Musique danse théâtre	22
Équipements culturels	23
La culture et l'enseignement	24
La culture arts plastiques	25
Audiovisuel et photographie	26
Lecture	27
Promotion de l'art et des artistes	28
Théâtre	28
Musique	30
Sorties culturelles	32
Cultures du monde	32

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

Accompagnement scolaire	36
Cours d'informatique	39
Cours de langues étrangères	40
Formation	43
Histoire et mémoire	44
Patrimoine et généalogie	46

SE PRÉOCCUPER DE SON CADRE DE VIE

Environnement	50
Logement	52
Protection de la faune et de la flore	53

S'OCCUPER DE SOI ET D'AUTRUI

SOLIDARITÉ

Insertion / emploi	56
Prévention	58
Solidarité et aides aux personnes	58
Humanitaire	62

SANTÉ

Santé	66
Bien-être	67
Autres types de relaxation	68
Handicap	69
Groupements professionnels	69

RESTER EN FORME

Le sport et ses valeurs	73
Patinoire	74
Centre aquatique municipal	76
École des sports	83
Les clubs	88

ACTIVITÉS SPORTIVES

ARTS MARTIAUX

Arnis doblete rapillon	91
Capoeira	91
Judo	91
Ju-Jitsu brésilien	92
Karaté	92
Kick boxing	93
Krav Maga	93
Kung-Fu	93
Nihon Tai-Jitsu	94
Shorinji kempo	94
Taekwondo	95
Tai'Chi Chuan	95

Athlétisme	95
Aviron	96
Basket-ball	96
Billard	96
Boxe	97
Cricket	98
Crossminton	98
Cyclisme	98
Danse	99
Danse de salon	99
Danses folkloriques	100
Escalade	101
Escrime	102
Éveil sportif	102
Football et Futsal	104
Gymnastique artistique	105
Gymnastique détente	106
Gymnastique de maintien et volontaire	106
Gymnastique rythmique	107
Haltérophilie / musculation	108
Handball	108

Marche nordique	108
Natation	108
Pétanque	109
Plongée	109
Randonnée pédestre / marche	110
Roller skating	111
Rugby	112
Sport de glace	112
Sport mécanique, modélisme	112
Tennis	112
Tennis de table	113
Tir à l'arc	113
Volley-ball	113
Yoga	113

INFOS PRATIQUES

**PLAN, SALLES ET
INSTALLATIONS MUNICIPALES**
120, 122, 123

INFOS PRATIQUES 124
INDEX DES ASSOCIATIONS 126
DEMANDE DE MISE À JOUR 133

Réservé aux dirigeants associatifs



LA MAISON DES ASSOCIATIONS

30 rue Albert-Robida

01 34 23 68 50

lamaisondesassociations@ville-argenteuil.fr

www.argenteuil.fr

Ouvert du lundi au vendredi, 8h30 à 12h et
13h30 à 17h30

Lieu de services et de conseils pour tous
Accueillir, conseiller et informer : la Maison des associations met à disposition des Argenteuillais un centre généraliste de ressources pour trouver les réponses à vos questions, notamment dans l'élaboration de projets associatifs.

Former : en partenariat avec le Centre de services aux associations du Val-d'Oise (Crib 95), la Maison des associations propose des permanences individualisées pour aider les bénévoles, de la création de l'association à la mise en œuvre du projet associatif et des modules de formation gratuits destinés aux responsables associatifs. Une programmation est mise en place chaque année ; les thèmes abordés y sont variés (comptabilité, montage et évaluation de projet, recherche de financements...).

Orienter et accompagner : la Maison des associations assure le lien entre bénévoles et associations.

- elle accompagne les associations dans la mise en place de leurs manifestations.

- elle peut proposer un appui logistique et matériel et envisager un plan de communication en lien avec les services municipaux

- elle met en place différents outils et supports : un Kit de création d'une association pour guider les associations dans leurs démarches, la publication et, un guide présentant l'ensemble des associations qui œuvrent pour l'animation, les loisirs, la culture, l'éducation, l'environnement, la solidarité, le sport et la santé.

Valoriser les bénévoles : pour rendre hommage aux bénévoles, à leur implication et à leur dévouement, la Ville organise entre autres les rencontres bénévoles une fois par an. Un ouvrage intitulé « être bénévole à Argenteuil » a été spécifiquement édité (téléchargeable sur www.argenteuil.fr).

Attribuer des subventions : les demandes de subvention, et de soutien à la réalisation d'opérations particulières, sont à déposer auprès de la Maison des associations.